

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyriel
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Héléne	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
TRONCIN Dominique	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MANGIN Isabelle
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MICHAUD Dominique	MATHEZ Christian	GINET Gérard
VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	LAGNIEN Jacques
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	

Objet : Mise en place du désherbage des collections de documents au sein des médiathèques du Grand Dole

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Dans une bibliothèque, ou médiathèque, le désherbage est l'opération qui consiste à examiner d'un œil critique les collections de documents. Il peut aboutir au retrait de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire, les collections des médiathèques étant la résultante de choix cohérents.

En effet, afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri, qui s'effectue régulièrement en fonction des critères suivants (les fonds anciens et locaux ne répondent pas aux mêmes critères) :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires, les ouvrages dont il manque des tomes
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution
- Les ouvrages qui ne correspondent pas au fonds (trop spécialisés...)

Selon leur état, ces ouvrages seront sortis des collections et pourront :

- Soit être envoyés directement au pilon pour être détruits,
- Soit cédés aux communes disposant d'une "étagère nomade" ou d'une bibliothèque associée conventionnée,
- Soit cédés gratuitement à l'association des Amis de la Médiathèque de Dole pour une vente annuelle ou biennale. Les sommes récoltées pourront être affectées à l'accompagnement et la promotion des actions de la Médiathèque en faveur du développement de la lecture et de la connaissance, de la sauvegarde, de l'enrichissement et de la valorisation du patrimoine écrit, bâti, industriel et immatériel de la région de Dole, comme il est stipulé dans ses statuts.

Dans tous les cas de figure, les documents feront l'objet :

- D'un traitement informatique pour les retirer de la base bibliographique. A l'issue de cette opération, une liste sera dressée mentionnant le type de document (livre, revue, CD, DVD...), le titre, noms des auteurs, date d'achat, numéro d'inventaire,
- D'un traitement physique : code-barres sur la couverture biffé, estampillage de la page de titre portant la mention "Exclu des collections".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le déclassement et la désaffectation des documents provenant du désherbage du réseau des médiathèques,
- **D'AUTORISER** la sortie des documents de l'inventaire et leur traitement selon les modalités administratives mentionnées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** la cession à titre gratuit de ces ouvrages déclassés aux bibliothèques associées, aux communes disposant d'étagère nomade ou à l'association des Amis de la médiathèque de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 76
 CONTRE : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles/Médiathèques



Jean-Pascal FICHERE.